

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 15 novembre 2024 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 21 novembre 2024 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, PEREZ Gérard, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, VIETTI Dominique, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice,

Absents excusés : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, BRUEL Laurent, BARLERIN Emmanuelle, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CHABRIER Alexandre.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : ADHESION INITIATIVE LOIRE :

Monsieur le Président rappelle qu'INITIATIVE LOIRE est une association qui a pour but d'accompagner et d'aider les projets de création et de reprise de petites entreprises viables sur l'ensemble du Département de la Loire.

INITIATIVE LOIRE s'adresse aux porteurs de projets à la recherche d'une insertion professionnelle, et propose un ensemble de dispositifs financiers complémentaires aux financements bancaires.

Monsieur le Président précise que cette association demande le renouvellement de l'accompagnement financier de la Communauté de Communes à hauteur de 2600 € se décomposant selon les modalités suivantes :

- 1300€ en accompagnement ;
- 1300€ en fonds de prêt d'honneur.

Pour ce faire, il est proposé de renouveler la convention de partenariat établie entre la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et l'association.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature de l'activité de l'association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la communauté de communes peut légalement aider.

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

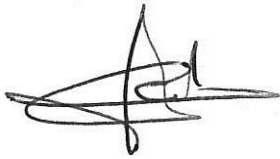
Article 1 : DECIDE d'octroyer une aide financière à l'association INITIATIVE LOIRE pour un montant de 2600€ pour l'année 2023 selon les modalités indiquées ci-dessus ;

Article 2 : AUTORISE le Président à signer une nouvelle convention de partenariat avec INITIATIVE LOIRE ainsi que toutes les pièces à intervenir en rapport avec cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 21 novembre 2024

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 25 novembre 2024